



# PARCOURS FORMATIONS

## CSE

### COMITE SOCIAL ECONOMIQUE



**IREFE**

Organisme dispensateur de formation permanente 1175 080 40 75 - APE 855 9A

SIRET : 328 877 584 00040 -

Agréments : CSE éco 84 1511 - CSE SSCT 85 808

Délégations ICEFS - ISEFOJ

INSTITUT  
REGIONAL  
D'ÉTUDES,  
DE FORMATION  
ET D'EXPERTISES  
78 rue de Crimée  
75019 PARIS

[www.irefe.com](http://www.irefe.com)

Tél 01 42 03 05 05

[contact@irefe.fr](mailto:contact@irefe.fr)

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été obtenue au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

# Sommaire

CSE entre 11 et 49 salariés.....	3
CSE de plus de 50 salariés.....	4
Pour préparer le 2 <sup>ème</sup> mandat au CSE.....	5
Représentant-e du personnel au CSE 2 <sup>ème</sup> mandat.....	6
Les 7 étapes clés pour partir en formation.....	7

**Deux sources indispensables pour se repérer dans son parcours, consultables sur le site <https://www.irefe.com>**



web

## PARCOURS DE FORMATION INTERACTIF A PARTAGER



**Parcours en version pdf à télécharger**

## Droit à la formation

Cliquer sur l'image pour accéder aux détails



## ELUS TITULAIRES ET SUPPLEANTS dont un référent HSAS ATTRIBUTIONS

Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés ○

Promouvoir la santé, sécurité et conditions de travail +

Saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations portant sur l'application des dispositions légales dont le CSE est chargé d'assurer le contrôle +

○ Formation CSE PORTER LES RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIES

2 jours  

+ Formation **initiale** CSE SSCT DE MOINS DE 50 SALARIES

5 jours  

Les frais de prise en charge de cette formation réglementaire peuvent l'être par l'[OPCO](#)

Formation CSE REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

2 jours  

**4 formations complémentaires** portant sur les attributions en matière de SANTE AU TRAVAIL (DUER, RPS, ACCIDENTS DU TRAVAIL, HANDICAP, ...)



## ATTRIBUTIONS DU CSE

Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés ○

Assurer l'expression des salariés dans les **décisions** portant sur :

- Gestion, évolution économique et financière de l'entreprise \*
- Organisation du travail, formation professionnelles ■ et techniques de production

Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail +

○ Formation CSE PORTER LES RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIES

2 jours



Formation **initiale** CSE ECONOMIQUE - 1<sup>er</sup> MANDAT

5 jours



+ Formation **initiale** CSE SSCT DE PLUS DE 50 SALARIES - 1<sup>er</sup> MANDAT

5 jours



Formation CSE SECRETAIRE

2 jours



+ 4 formations complémentaires portant sur les attributions en matière de SANTE AU TRAVAIL (DUERP, RPS, ACCIDENTS DU TRAVAIL, HANDICAP)



Formation CSE TRESORIER-E

2 jours



Formation CSE REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

2 jours



\* Formation CSE STRATEGIE ECONOMIQUE SOCIALE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

2 jours



\* Formation EGALITE PROFESSIONNELLE

3 jours



■ Formation AGIR SUR LES COMPETENCES

1 jour



■ Formation FPC

3 jours



# Pour préparer le 2<sup>ème</sup> mandat au CSE



Pensez à réaliser un **diagnostic** de ce 1<sup>er</sup> mandat et de l'accord de mise en place du CSE avant de négocier le nouveau protocole d'accord préélectoral PAP

Formation CSE **ECONOMIQUE**  
**DIAGNOSTIC** DU MANDAT -  
AVANT RENOUELEMENT  
**3 jours**



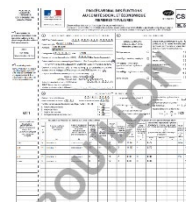
Formation CSE **SSCT**  
**DIAGNOSTIC** - INVESTIR LES  
ENJEUX EN MATIERE DE SANTE AU  
TRAVAIL  
**3 jours**



Formation PREPARER LES  
ELECTIONS

**Cfdt:**  
ÎLE DE FRANCE

**3 jours**



# Représentant·e du personnel au CSE 2<sup>ème</sup> mandat

CSE

Formation CSE ECONOMIQUE  
2<sup>ème</sup> MANDAT

3 jours



Formation CSE SSCT 2<sup>ème</sup> MANDAT  
**pour chaque membre de la délégation**


3 jours




**+ 2 jours minimum** à choisir dans  
l'offre du domaine SANTE AU TRAVAIL :  
DUERP, RPS, ACCIDENTS DU TRAVAIL, HANDICAP  
**pour les membres de la commission  
SSCT et représentants de proximité**  
(se référer à l'Accord)



# Les 7 étapes clés pour partir en formation

① Je choisis ma formation et mon organisme formation, celui-ci doit être agréé pour dispenser des formations CSE. J'étudie les possibilités de financement du coût pédagogique et des frais annexes (entreprise, OPCO ou CSE). Si j'ai un doute, je vérifie sur le document [droit à la formation](#) ou je contacte l'IREFE 

② Je vérifie les disponibilités de places en consultant le site de l'[IREFE](#) - rubrique FORMATIONS/IRP<sup>1</sup> 

③ J'envoie la [demande d'inscription](#) de l'IREFE dûment complétée avec le cachet du financeur et ses références.

**Je privilégie mon adresse électronique personnelle**

spams bloquants sur certaines adresses professionnelles 

④ Je dépose ma demande de congé formation<sup>2</sup> par écrit à mon employeur 30 jours avant le début de la formation :

**Se référer au modèle de lettre de demande congé [sur le site](#)** 

⑤ Je reçois 15 jours avant le début de la formation la convocation indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation. J'en remets une copie à mon employeur.

En cas de retard ou d'impossibilité de participer, je préviens l'IREFE dans les plus brefs délais et annule mon congé formation auprès de mon employeur.

Certaines formations sont conditionnées à des prérequis à remplir. Ce sont des mandats à exercer (indiqués sur la demande d'inscription) ou des acquis exigés pour pouvoir suivre une formation (un questionnaire est à remplir).

**Les prérequis sont consultables dans les fiches formation consultables [sur le site](#)** 

⑥ Je participe à la formation selon sa modalité pédagogique : présentiel, distanciel ou mixte

⑦ Je remets une copie à mon employeur de mon certificat de réalisation. Je conserve l'original avec le programme de formation pour constituer mon portefeuille de compétences. Au cas où l'employeur souhaiterait un justificatif supplémentaire de votre présence, il s'adressera à l'IREFE.

INSTITUT REGIONAL D'ÉTUDES, DE FORMATION ET D'EXPERTISES

78 rue de Crimée 75019 PARIS Tél : 01 42 03 05 05 [contact@irefe.fr](mailto:contact@irefe.fr) - [www.irefe.com](http://www.irefe.com)

Organisme dispensateur de formation permanente 1175 080 40 75 - APE 855 9A - SIRET : 328 877 584 000 40

Agréé CSE économique 84 1511 et CSE SSCT 85 808 - Délégation ICEFS et ISEFOJ - Qualiopi

Nous suivre  

<sup>1</sup> IRP : instances représentatives du personnel

<sup>2</sup> Se référer au dossier [DROIT A LA FORMATION](#)

WWW.IREFE.COM

01 42 03 05 05 – CONTACT@IREFE.FR

78, RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS



**irefe**  
SE FORMER POUR AGIR